

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2014/04/04/2014022228/justel>

Dossier numéro : 2014-04-04/69

Titre

4 AVRIL 2014. - Arrêté royal portant approbation des modifications du règlement d'ordre intérieur du Conseil technique médical

Source : SECURITE SOCIALE

Publication : Moniteur belge du 20-06-2014 page : 46954

Entrée en vigueur : 20-06-2014

Table des matières

Art. 1-3

[ANNEXE.](#)

Art. N

Texte

Article [1er](#). Les modifications du règlement d'ordre intérieur du Conseil technique médical qui sont jointes en annexe de cet arrêté sont approuvées.

[Art. 2](#). Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.

[Art. 3](#). Le ministre qui a les Affaires sociales dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

[ANNEXE.](#)

[Art. N](#). Modifications du règlement d'ordre intérieur du Conseil technique médical
(Pour les modifications, voir : 2014-02-25/06)